

Cette présentation a été effectuée le 22 novembre 2016, au cours de la journée « Conférence de l'ASPQ – Influencer les grandes décisions pour une population en santé : devoirs et opportunités » dans le cadre des 20^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.

BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

coalitionpoids
québécoise sur la problématique du

ASPQ
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

Utilisation de l'urbanisme pour réduire la malbouffe près des écoles

Geneviève Guérin,
ASPQ



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Les options



Le pouvoir de zoner n'est pas un pouvoir de police, mais de gestion de la propriété et des droits civils dans la province. Il faut donc gérer le « bâti » plutôt que la consommation d'aliments.

Les règlements discrétionnaires

- Usages conditionnels
- Critères de performance

Les règlements normatifs

- Prohibition de l'usage principal ou de l'usage accessoire
- Éloignement relatif
- Contingement des usages
- Intervention complémentaire : les normes relatives aux constructions et à l'aménagement



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

La présence de restaurants rapides près des écoles a un effet significatif sur le risque d'obésité.

Au Québec :

- 37 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un restaurant rapide.
- 62 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un dépanneur.



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Des modèles pour s'inspirer

- Ville de Rosemère
- Arrondissement Saint-Laurent à Montréal
- Ville de Brossard



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Rosemère:

- Population :14 365 habitants
- Superficie : 12,35km²
- 2 artères commerciales

2012: adoption d'un règlement de zonage interdisant les restaurants rapides autour de ses écoles



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Arrondissement Saint-Laurent

- Population: 93 842 habitants (2011)
- Superficie: 43 km²
- Grand parc industriel

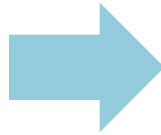


Mai 2014: modification d'un règlement de zonage qui interdit le développement des services à l'auto – perspective de développement durable



Les restaurateurs

- Cherchent des lieux faciles d'accès – centraux – visibles – près de centres communautaires, arénas, écoles, quartiers résidentiels (livraison)
- Réseaux
- Moyens financiers
- Acceptabilité sociale – choix individuels



Villes

- Utiliser ses ancrages : schémas d'aménagements, politiques, etc.
- Bâtir un argumentaire solide, clair et identifier des contre-arguments
- Concevoir des messages clairs qui ne laissent pas de place à de l'interprétation



- Les politiques familiales et amis des aînés (MADA)
- Les politiques alimentaires municipales
- Les plans d'urbanisme et de mobilité durable
- Assises urbanistiques et juridiques:
 - article 113 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,
 - article 85 de la Loi sur les compétences municipales,
 - article 52 de la Loi sur les cités et les villes,
 - article 6 de la Loi sur le développement durable



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Que pouvons-nous faire ?

- Partager nos connaissances scientifiques et techniques en lien avec la santé et les saines habitudes de vie → aider à la construction de l'argumentaire
- Saisir et créer des opportunités → acceptabilité sociale
- Appuyer les initiatives des villes



BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Merci!

Des outils sur le sujet:

<http://www.aspq.org>

Bâtir une ville en santé



Geneviève Guérin
gguerin@aspq.org